



Concession d'aménagement Castillon-la-Bataille

# Pour le renouveau du centre de Castillon-la-Bataille

La signature du traité de concession d'aménagement pour le renouveau du centre de Castillon-la-Bataille, jeudi 23 juin 2022, désigne officiellement inCité comme aménageur. inCité accompagnera la Ville pendant une durée de 10 ans, aux côtés des partenaires du dispositif national Petites Villes de demain : l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde et la Banque des Territoires.

**Localisation urbaine** • Centre bourg de Castillon-la-Bataille

**Outils d'intervention** • OPAH, ORI, Recyclage

**Opérateur immobilier** • inCité



## INFOS CLÉS

• **2017** : Mission d'étude pour inCité, proposition d'axes stratégiques et élaboration d'un plan d'actions opérationnel

• **Octobre 2020 - Février 2021** : Préparation du dossier de création de l'opération d'aménagement

• **Mars 2021 - Mai 2021** : Concertation préalable à l'opération d'aménagement pour le renouveau du centre de Castillon-la-Bataille

• **31 mai 2021** : Validation du bilan de la concertation préalable au conseil municipal et création de l'opération d'aménagement

• **15 juin 2021** : Lancement de la procédure de recrutement d'un concessionnaire

• **25 avril 2022** : Désignation à l'unanimité en conseil municipal, d'inCité comme concessionnaire de l'opération d'aménagement

• **23 juin 2022** : Signature du traité de la concession d'aménagement entre Castillon-la-Bataille et inCité



## L'ACCOMPAGNEMENT D'INCITÉ

- la **reconquête de l'habitat privé** – l'accompagnement technique et financier des propriétaires privés, l'acquisition et la rénovation de logements dégradés mais aussi des actions coercitives,
- les **travaux d'aménagement et d'embellissement de l'espace public**,
- la **requalification de locaux commerciaux vacants**.



## PROGRAMME

### Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH RU)

- Objectif sur 5 ans, générer une offre nouvelle de 20 logements conventionnés et 35 logements de propriétaires occupants.

### Opération de restauration immobilière (ORI)

- 7 îlots prioritaires identifiés en préambule dont 15 immeubles pouvant faire l'objet d'études ORI.

### Opération de recyclage foncier

- Identification de 7 îlots prioritaires pour créer environ 31 logements soit un volume d'environ 2 100 m<sup>2</sup> avec 4 logements locatifs sociaux, 10 logements locatifs privés et 17 logements en accession.

### Budget de la concession d'aménagement

16,4 M € au total, dont :

- 3,1 M € d'acquisitions,
- 5,4 M € de travaux sur bâtiments et locaux d'activités,
- 5,1 M € sur l'espace public pour près de 26 000 m<sup>2</sup>,
- 1,8 M € d'ingénierie.

